

DEMANDE D'INITIATIVE

Les électrices et électeurs soussignés, domiciliés dans la commune de Val-de-Ruz, faisant application des articles 115 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative **l'introduction de la gratuité des infrastructures communales (salles et terrains) pour les juniors/jeunes des associations locales (4 à 20 ans révolus) afin de soutenir la formation de la relève dans la commune de Val-de-Ruz.**

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES
(DU 17 OCTOBRE 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

En matière communale sont électrices et électeurs:

- a) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger âgés du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral de la commune;
- c) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

ÉCHEANCE DU DEPOT DE L'INITIATIVE:.....

NOM	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	SIGNATURE

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière communale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

Comité d'initiative

Les personnes ci-dessus forment le comité d'initiative et sont habilitées à retirer cette dernière, par une décision prise à la majorité (art. 111 LDP).

Buss Pierre-Emmanuel, Cernier – Carrard Marcel, Chézard-St-Martin – Feuz Romain, Montmollin – Garufo Francesco, Cernier – Helfer Matthieu, Cernier – Lehmann André, Savagnier – Solis Francis, Cernier

Merci de transmettre les feuilles de signatures à un membre du comité d'initiative ou de les envoyer par poste à l'adresse suivante: Case Postale 20, 2056 Dombresson